

COMITE SYNDICAL**Procès-verbal de la séance du 18 février 2026**

L'an **deux mille vingt-six, le dix-huit février**, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni à **dix-neuf heures** en session ordinaire, au siège du syndicat à Champagne-en-Valromey, sous la présidence de Pauline GODET, Présidente du SIVOM du Valromey.

PRESENTS : Gérard BERTHIER, Annie MEURIAU, Robert SERPOL (Arvière-en-Valromey), Dominique CHARVET, Philippe HAMEL, Christophe MICHAILLE, Valérie TOURNEMINE (Champagne-en-Valromey), Bernard ANCIAN, Vanessa BERNE, (Haut-Valromey), Nicole BIDET, André BOLON, Pauline GODET, Jean-François MARTINE, Marie-Françoise MARTINOD (Valromey-sur-Séran).

EXCUSES : David GUILLET (Haut-Valromey - pouvoir à Annie MEURIAU), Jean ROCHE (Haut-Valromey).

ABSENT : Zénon NITKOWSKI (Valromey-sur-Séran).

Christophe MICHAILLE est désigné secrétaire de séance.

Madame la Présidente ouvre la séance en rendant hommage à Monsieur Pierre BROUSSART, conseiller syndical pour la Commune de Haut-Valromey, décédé d'une crise cardiaque le 9 février. Elle souligne sa présence fidèle dans les différentes instances et aux différentes réunions du SIVOM. Il tenait son rôle d' élu avec une conviction forte dans le but d'améliorer le quotidien de tous dans le Valromey. Il croyait au bien-fondé des équipements de proximité et s'est investi dans la réflexion, notamment, pour les projets de rénovation de la piscine de Champagne-en-Valromey ou encore celui de la requalification du plan d'eau de la Vendrolière. Il était le référent précieux du SIVOM pour la gestion des panneaux photovoltaïques installés à l'Ecole Elémentaire de Champagne-en-Valromey. En bon animateur, il souhaitait dynamiser le territoire et aimait beaucoup le débat. Monsieur BROUSSART était un élu engagé, profondément attaché au Valromey.

Un temps de recueillement est observé.

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation du procès-verbal de la séance du 10/12/2025.
- 2) Information sur les décisions de la Présidente prises au titre de l'article L.5211-10 du CGCT.
- 3) Approbation du règlement d'attribution des subventions PEDT 2025-2029
- 4) Approbation de la convention de partenariat avec la CCBS : étude de l'opportunité de transferts des équipements culturels et de l'exercice d'une compétence culturelle par la CCBS
- 5) Constitution d'une provision
- 6) Approbation du Compte Financier Unique 2025 (budget général et budget annexe).
- 7) Affectation des résultats 2025 (budget général et budget annexe).
- 8) Adoption du budget primitif 2026 (budget général et budget annexe).
- 9) Questions diverses

Madame la Présidente informe de la modification de l'ordre du jour : du fait, de la panne matériel d'Hélios rencontrée par la Direction Générale des Finances Publiques au niveau national, les points 6 (Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025) et 7 (Affectation des résultats 2025) sont retirés de l'ordre du jour. En effet, le CFU n'a pas pu être validé par la Direction Générale des Finances Publiques.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 10/12/2025.

A l'unanimité, le Comité Syndical approuve le procès-verbal de la séance du 18/09/2025.

2. Information sur les décisions de la Présidente prises au titre de l'article L.5211-10 du CGCT. [Délibération N° 2025/01]

Date	Entreprise	Service	Prestation	Montant TTC
30/12/25	BUILDY	Maison de Pays	Renouvellement contrat de service annuel	1 798,80 €
24/12/25	DESAUTEL	École de Brénaz	Remplacement extincteur	167,09 €
24/12/25	DESAUTEL	École d'Hotonnes	Remplacement extincteurs	245,95 €
24/12/25	DESAUTEL	École maternelle Champagne	Remplacement extincteur	139,24 €
24/12/25	DESAUTEL	Maison de Pays	Remplacement extincteurs	352,66 €
07/01/26	AGATE	SIVOM	Formation élaboration du budget	392,00 €
08/01/26	L'ATELIER DU NUMÉRIQUE	Maison de Pays	Gestion nom de domaine + hébergement mails pro et web mutualisé + serveur collaboratif	796,40 €
14/01/26	CDG01 Archives	SIVOM	Tri, classement, conditionnement et étiquetage des archives	4 125,00 €
16/01/26	L'ATELIER DU NUMÉRIQUE	SIVOM	Double moniteur + support	540,68 €
16/01/26	MICROBIB	Médiathèque	Catalogue en ligne version portail	1 046,00 €
17/01/26	TECHHYDROENERGY	Maison de Pays	Remplacement WC	3 824,40 €
18/01/26	TECHHYDROENERGY	Maison de Pays	Installation évier 2 ^{ème} étage	1 566,00 €
19/01/26	CLIMEF	Maison de Pays	Maintenance climatisation	216,00 €
23/01/26	TECHHYDROENERGY	Maison de Pays	Remplacement chauffe-eau cuisine	2 760,00 €
23/01/26	BERGER-LEVRAULT	SIVOM	Migration logiciels WeMagnus (GF + RH)	1 440,00 €
23/01/26	Menuiserie MORONNOZ	Maison de Pays	Poignées fenêtres + stores UV bureaux R+2	3 852,60 €
06/02/26	Menuiserie MORONNOZ	École maternelle Champagne	Remplacement moteur volet roulant	619,20 €
TOTAL				23 882,02 €

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité.

3. Approbation du règlement d'attribution des subventions PEDT 2025-2029 [Délibération N° 2026/02]

Madame la Présidente expose au comité syndical que dans le cadre de la mise en œuvre du Projet Éducatif de Territoire-Plan Mercredi (PEDT-PM), des subventions sont accordées par le SIVOM du Valromey pour participer au financement des actions déposées par les porteurs de projets.

Ces actions se déroulent pendant le temps scolaire, périscolaire et extrascolaire et sont en cohérence avec les orientations définies dans le PEDT-PM :

- Accompagner l'enfant à devenir citoyen de demain,
- Créer une démarche éducative locale pour permettre à l'enfant d'être acteur de son territoire,
- Favoriser l'accès à des activités diversifiées.

Afin de déterminer les règles et les conditions d'attribution de ces subventions, elle indique qu'un règlement, pour la période 2025-2029, a été rédigé dans le but de :

- Délimiter le cadre général d'intervention du SIVOM du Valromey vis-à-vis des porteurs de projets,
- Contribuer à l'harmonisation des pratiques de gestion des subventions,
- Préciser les modalités de gestion en rappelant les différentes étapes (de l'instruction au versement de la subvention),
- Rappeler les obligations des bénéficiaires.

Un changement est apporté par rapport au règlement de la période précédente :

Deux périodes de remises de fiche-bilan et deux périodes de versement de la subvention sont définies. Ceci permettra aux associations ayant réalisé leurs actions de septembre N-1 à fin février N de pouvoir demander le versement de leur subvention en mars N+1 sans attendre la fin de l'année du PEDT (septembre-octobre N). Ce dispositif ne sera applicable que pour les actions qui ne bénéficient pas d'aides de la MSA.

La période de remise de fiche-bilan et de versement de la subvention (septembre-octobre N) est maintenue.

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité.

4. Approbation de la convention de partenariat avec la CCBS : étude de l'opportunité de transferts des équipements culturels et de l'exercice d'une compétence culturelle par la CCBS [Délibération N° 2026/03]

La Communauté de Communes Bugey Sud (CCBS), la Ville de Belley, les communes de Culoz-Béon et de Brégnier-Cordon et le SIVOM du Valromey, sont engagés depuis plusieurs années, à travers leurs services et équipements culturels, dans le cadre de projets partenariaux dans les domaines culturel et patrimonial, notamment :

- La mise en œuvre de la convention d'éducation aux arts et à la culture (2015-2020) ;
- La conduite d'actions de protection et de valorisation des patrimoines (schéma CCBS, candidature au label *Pays d'Art et d'Histoire*, démarche de *Site Patrimonial Remarquable* portée par la Ville de Belley) ;
- L'élaboration du projet culturel de territoire (PCT) adopté par le conseil communautaire le 10 avril 2025.

Afin de mettre en œuvre les orientations du Projet Culturel de Territoire, il est proposé de conclure une convention de partenariat relative à l'étude de l'opportunité de transfert des équipements culturels et de l'exercice d'une compétence culturelle par la CCBS.

Cette convention associe la Ville de Belley, les communes de Culoz-Béon et de Brégnier-Cordon ainsi que le SIVOM du Valromey, et vise à :

- Porter et conduire conjointement le Projet Culturel de Territoire ;
- Engager une réflexion partagée sur l'opportunité d'une prise de compétence communautaire en matière d'équipements et d'action culturelle.

Pour ce faire, une assistance à maîtrise d'ouvrage sera mandatée par la CCBS.

La convention présentée précise les modalités de partenariat, notamment dans les domaines suivants :

- La protection et la valorisation des patrimoines (*Site Patrimonial Remarquable* de Belley, candidature au label *Pays d'Art et d'Histoire*, etc.) ;
- La mise en œuvre du Projet Culturel de Territoire ;
- La réalisation d'une analyse globale des équipements et services culturels dans le cadre de la réflexion sur la compétence « culturelle ».

Concernant ce dernier volet, l'assistance à maîtrise d'ouvrage permettra à la communauté de communes :

- De disposer d'une vision d'ensemble des équipements culturels et d'identifier les transferts de compétence prioritaires, en cohérence avec les documents d'orientation de la CCBS (Projet de territoire, Projet Culturel de Territoire, Schéma de protection et de valorisation des patrimoines, etc.) ;
- De planifier et organiser un éventuel transfert, progressif et réaliste, des équipements, en tenant compte de la capacité financière de la CCBS et de l'intérêt communautaire ;
- D'évaluer les incidences financières, organisationnelles et techniques d'une éventuelle prise de compétence, tant pour la Communauté que pour les communes (attributions de compensation, mécanismes financiers de rééquilibrage, etc.) ;
- Et, en cas de transfert effectif, de concevoir une gouvernance partagée permettant d'irriguer tout le territoire par des projets partagés et relayés dans les communes.

Les équipements culturels concernés par cette étude sont l'**Intégral**, le **Conservatoire**, l'**Espace Robert Rameaux**, la **Médiathèque de Belley**, le **Cinéma L'Arlequin**, la **Médiathèque de Culoz-Béon**, la **Médiathèque du Valromey**, la **Médiathèque de Brégnier-Cordon** et l'**Observatoire de la Lèbe**.

Une attention particulière sera également portée à :

- La **Maison du Marais de Lavours**, équipement de compétence communautaire ;
- Le **Musée du Bugey-Valromey**, équipement départemental actuellement en réflexion sur son repositionnement.

En matière de gouvernance, il est proposé la mise en place :

- D'un comité de pilotage réunissant les communes de Belley, Brégnier-Cordon, Culoz-Béon et le SIVOM du Valromey, ainsi qu'un représentant de chaque commune volontaire ;
- D'un groupe de travail technique associant les représentants des communes et des intercommunalités, avec la possibilité de recourir à des partenaires experts (Département, Région, DRAC, etc.).

La durée de la convention est d'une année (fin au 31/12/2026), renouvelable par avenant.

Monsieur Jean-François MARTINE demande si la Maison de Pays a été intégrée du fait qu'elle accueille le Cinéma grâce à Ciné-Rencontre. La Présidente lui répond que le domaine associatif a été exclu du périmètre d'intervention ; à l'exception de l'Observatoire astronomique de la Lèbe car les bâtiments sont la propriété du SIVOM.

Monsieur André BOLON souhaite savoir si la répartition financière a été réalisée. La Présidente informe qu'il ne s'agit pour l'instant que d'une étude et que la répartition financière ne sera faite que par la suite et en fonction des résultats de l'étude et des décisions qui seront prises par les parties prenantes.

Monsieur Dominique CHARVET s'interroge sur le transfert effectif de tous les équipements cités à la Communauté de Communes Bugey Sud et trouve que cela rend le sujet encore plus opaque. Il est répondu que le transfert de l'intégralité des équipements n'est pas envisagé, notamment en raison du caractère déficitaire de la gestion de ces équipements culturels. Ceci ne serait financièrement pas tenable pour la Communauté de Communes Bugey Sud. De plus, ce n'est pas l'objectif de cette étude qui réside davantage à faire ressortir de potentielles synergies entre les structures. Il convient de réfléchir à un travail partenarial dans la complémentarité. Le SIVOM en est un bon exemple, gérant déjà une médiathèque à l'échelle de 4 communes. Cette étude sera probablement l'occasion de clarifier les missions de chaque partie prenante dans la compétence culturelle sur le périmètre de la Communauté de Communes Bugey-Sud.

Le Comité Syndical donne son accord par 12 voix pour, 2 voix contre (Dominique CHARVET et Valérie TOURNEMINE) et 1 abstention (Christophe MICHAILLE).

5. Constitution d'une provision. [Délibération N° 2026/04]

Madame la Présidente indique que des créances antérieures à avril 2025 sont susceptibles d'être irrécouvrables et qu'il convient donc d'effectuer une provision.

Le total global des créances s'élève à 715,21 € auquel il est appliqué un taux de 15%. Pour le budget général, le montant à prévoir est donc de 108€. Il s'agit essentiellement de créances « anciennes » consécutives à des locations de salles non réglées par des structures ayant cessé leur activité suite à la crise sanitaire de 2020-2021.

Le Comité Syndical donne son accord à l'unanimité.

6. Adoption du budget primitif 2026 (budget général et budget annexe). [Délibération N° 2026/05 et 2026/06]

Pour expliquer la non présentation du Compte Financier Unique 2025, il est rappelé le contenu du mail envoyé le 12 février par les Finances Publiques :

Dans l'attente de la résolution des problèmes informatiques que nous traversons, je vous informe que :
- *compte tenu de l'impossibilité d'éditer les comptes financiers, **vous ne pouvez pas prévoir d'adopter votre CFU avant la reprise des applications.** Si vous aviez prévu cette adoption dans les prochains jours, vous êtes invités à reporter cette délibération (qui pour mémoire peut être prise jusqu'au 30 juin) ;*

- ***vous pouvez en revanche adopter votre budget primitif.** Compte tenu de la situation exceptionnelle que nous traversons, la Préfecture autorise **la reprise de résultats anticipés non visés du comptable.** Si ceux-ci s'avéraient erronés au moment de l'arrêt définitif du CFU, il conviendrait alors de prendre une nouvelle délibération d'affectation des résultats et de faire une DM pour corriger ce qui devrait l'être.*

Le SGC nous indique en parallèle que cette reprise anticipée "à l'aveugle" des résultats ne pourra lui être opposée en cas de nécessité de faire des corrections sur 2025.

L'affectation des résultats 2025 est expliquée :

	BUDGET GÉNÉRAL	BUDGET PHOTOVOLTAÏQUE
Résultat fonctionnement		
Résultat exercice 2025	-127 213,58	32 285,49
Résultat reporté 2024	723 065,73	-20 960,78
Résultat à affecter	595 852,15	11 324,71
Résultat d'investissement		
Solde d'exécution 2025	-111 619,13	74 843,24
Solde des RAR investissements	-15 857,08	0,00
Besoin de financement	-127 476,21	0,00
AFFECTATION		
Excédent fonct capitalisé 1068	127 476,21	0,00
Report en fonctionnemnt R002	468 375,94	11 324,71
Report en inv D001	111 619,13	74 843,24

La Présidente présente aux membres du Comité Syndical le budget primitif 2026 du budget général qui s'équilibre de la manière suivante :

	BUDGET GENERAL	
FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
Crédits votés	1 326 678,94 €	858 303,00 €
Résultat reporté		468 375.94 €
Total fonctionnement	1 326 678,94 €	1 326 678,94 €
INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
Crédits votés	137 205,08 €	248 824,21 €
Solde d'exécution reporté	111 619,13 €	
Total d'investissement	248 824,21 €	248 824,21 €
TOTAL DU BUDGET	1 575 503,15 €	1 575 503,15 €

Interventions :

- Subventions : il est acté d'accorder une subvention d'équipement au Jardin des Plans pour aider l'association à terminer les aménagements (1 000€), ainsi qu'une subvention au Club Sportif Valromey-Retord pour l'organisation de l'événement national à caractère national : le challenge Vincent Vittoz qui se déroulera fin août.

Elle présente également le budget primitif 2026 du budget annexe qui s'équilibre de la manière suivante :

	BUDGET ANNEXE	
FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
Crédits votés	46 384,71 €	35 060,00 €
Résultat reporté		11 324,71 €
Total fonctionnement	46 384,71 €	46 384,71 €
INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
Crédits votés	80 928,96 €	6 000,00 €
Solde d'exécution reporté		74 843,24 €
Total d'investissement	80 843.24 €	80 843.24 €
TOTAL DU BUDGET	127 227,95 €	127 227,95 €

Interventions :

- Il est rappelé que lors d'un précédent conseil syndical il avait été décidé de ne pas donner suite au contrat de maintenance des panneaux photovoltaïques car il ne semblait pas assez complet. L'assemblée pense qu'il faudrait se pencher sur la question et penser à des interventions techniques (resserrage de câbles) ou encore réalisation de test de production thermique.

7. Questions diverses

- Nicole BIDEt souhaite savoir si Monsieur Husson a donné d'autres dates pour venir voir la salle des fêtes pour l'implantation d'une éventuelle tribune télescopique, suite au rendez-vous manqué du début d'année. Des dates lui ont été proposées la semaine précédente, en attente de réponse.
- Date à noter :
 - 01/04/2026 : installation du conseil syndical post élections municipales des 15 et 22 mars 2026. **Attention, à la date de rédaction du procès-verbal, la date a été décalée au 7 avril 2026.**

Pour ce dernier comité syndical du mandat 2020-2026, Madame la Présidente, remercie tous les membres du comité et les élus membres du bureau. Elle a eu beaucoup de plaisir à travailler avec cette assemblée, du fait du bon état d'esprit de chacun. L'envie de « faire ensemble », tout en respectant les contraintes des communes, était réelle et a contribué à mener un certain nombre de projets sur le dernier mandat malgré un contexte budgétaire contraint : aide à la modernisation de l'Observatoire de la Lèbe, la réfection du mur de la Chartreuse d'Arvières, les travaux d'entretien des bâtiments dont le SIVOM est propriétaire dans un souci de préservation du patrimoine et de sécurité (Maison de Pays, écoles) et l'animation d'une politique jeunesse indispensable sur le territoire avec la médiathèque et la maison des jeux. Ces deux équipements représentent des services de proximité importants ainsi que des lieux de culture et de rencontres essentiels au Valromey.

Des projets sont en cours de réflexion : transformer la salle des fêtes en salle de spectacles, installation d'une borne interactive pour diffuser les informations touristiques et événementielles du fait de la fermeture du point d'accueil physique de l'Office de Tourisme Bugey Sud Grand Colombier.

Elle espère que cet état d'esprit de solidarité entre les communes persiste. Le SIVOM est un échelon important car certaines communes ne pourraient pas faire face si elles devaient récupérer les compétences exercées par le SIVOM.

Enfin, elle se réjouit des recrutements réalisés ces deux dernières années. Le SIVOM a intégré des salariées engagées et compétentes. Elle remercie l'assemblée pour la confiance accordée et le travail réalisé.

La séance est levée à 20h

La Présidente
GODET Pauline



Le Secrétaire de séance
Christophe MICHAILLE

